

« La démocratie n'est pas une abstraction mathématique mais une expérience vivante du peuple »

John Dewey, philosophe

LA PAROLE EST À NOUS

En publiant *Ici les habitants*, nous voulons que le maximum d'habitants puisse être tenu au courant de ce qu'il se passe au sein de la com com Creuse Grand Sud. Vous pouvez demander à le recevoir par mail, le trouver sur facebook, l'imprimer et le diffuser autour de vous. Photocopiez-le, déposez-le chez les commerçants, distribuez-le à vos voisins.

Prochaine réunion du conseil communautaire

Mardi 20 décembre, 19h, à Felletin, salle polyvalente

Nous rappelons que les réunions du conseil sont publiques.

Faux-la-Montagne et La Villedieu vont écrire leur projet de territoire.

C'est ce qu'ont décidé une soixantaine d'habitants des deux communes lors d'une réunion le 6 décembre dernier. Puisqu'il est difficile de travailler sur un tel projet au niveau de la com com, ils ont décidé de faire le travail pour eux. Le but : confronter ce projet à celui des autres communautés de communes qui entourent Faux et La Villedieu pour décider ensuite si ces communes quitteront ou non Creuse Grand Sud, et si oui, vers quelle com com elles se dirigeront. Prochaine réunion en janvier.

Recevoir par mail Ici Les Habitants ? Transmettre des informations, un témoignage, une analyse ?

Une seule adresse :

icileshabitants@ilico.org

Les documents diffusés sur notre page facebook sont accessibles à tous, même aux personnes qui n'ont pas de compte facebook.



Lundi 19 décembre 2016

Des habitants parlent aux habitants

Communauté de communes Creuse Grand Sud

n°17

PARTICIPATION CITOYENNE : UN CITOYEN S'EXPRIME

La participation citoyenne ne relève pas d'une quote-part politique décidée par la représentation. C'est une question de fait, un processus pouvant impliquer une coopération élus-citoyens. Dans une contribution dont nous ne publions ici qu'un extrait (mais à lire intégralement sur notre page facebook), Roger Fidani donne son avis.

Ouvrir les commissions intercommunales à la participation des habitants est déclaré impossible par les élus intercommunaux. Étrange décision, étrange renoncement que de dire qu'il y aurait trop de monde. Au début du XIX^{ème} siècle les élites prétendaient déjà que « le peuple fait nombre dans la population... » mais pouvaient ils pour cela « faire nombre dans la Nation ? » L'histoire disait Marx se répète en farce. Ainsi, au lieu de considérer de façon positive la dynamique citoyenne qui se dessine ; de se féliciter des énergies civiques ainsi libérées ; de s'en nourrir pour décider une politique territoriale la plus ajustée aux attentes des populations et au réel territorial, nos édiles répugnent à ouvrir complètement les portes de la participation. Persiste donc une crainte manifeste. Rassurons les : l'idée que l'on pourrait se passer de nos jours de la politique institutionnelle est une idée farfelue. Mais non, **le nombre n'est pas un problème. Il est la solution.**

À la condition d'organiser la démocratie participative dans l'espace et le temps. C'est à dire comme un processus. Ce processus est à créer, à imaginer, à expérimenter (...) **Le point de départ est la commune.** Elle est le tremplin du processus participatif et délibératif c'est à dire où l'on

commence à donner du poids à la participation citoyenne (...) Un tremplin donc pour informer et poser les questions du local et du territoire politiquement « mutualisables » au niveau intercommunal. À ce niveau on peut imaginer des conférences ou conventions citoyennes ouvertes selon des modalités à déterminer : forme, périodicité, lieu, etc... Les élus peuvent y être invités et coopé-

rer. Ces nouvelles représentations pourraient se réunir deux à trois fois par an en amont notamment des décisions importantes de l'intercommunalité : budget ;

évaluation des politiques décidées ; projets de territoire... Elles seraient soutenues par l'intercommunalité, les communes : matériel, salle, information, financement. On peut imaginer en second lieu, la participation citoyenne dans les commissions de l'intercommunalité. Une participation dont la forme, le nombre, la périodicité sont définis en commun de façon pragmatique. Sous la forme, peut être, de mini-groupes mandatés ou tirés au sort.

Tout processus participatif requiert l'exigence du temps : proposer, évaluer, codécider, demande du temps. Ce temps est un gage de pertinence et d'efficacité. Il revalorise la politique, les fonctions de l'élu, l'engagement civique.

Nos édiles répugnent à ouvrir complètement les portes de la participation

En bref du dernier conseil communautaire...

(mercredi 30 novembre 2016)

Délégation de pouvoir au président

La délégation de pouvoir au président jusqu'à une hauteur de 15 000 euros a été ramenée, suite à la demande de Renée Nicoux, à 10 000 euros. Voté à l'unanimité.

On embauche

Un poste d'ingénieur eau et milieux aquatiques a été voté à l'unanimité. C'est un mi-temps existant qui devient un plein temps ce qui éviterait de faire appel à des entreprises privées pour les futures études, d'où une économie estimée à 5 000 euros par an. Création par ailleurs d'un poste d'expert comptable, responsable de gestion, en remplacement de deux emplois qui prennent fin le 31 décembre 2016 et du poste du DGS en arrêt maladie.

Subventions

Les soldes de subventions (déjà votées mais pas totalement versées) ont été votés pour 30 000 euros à la Scène nationale (6 voix contre et 3 abstentions), 12 000 euros pour le cinéma le Colbert (6 voix contre et 3 abstentions) et 10 000 euros à Radio Vassivière (8 voix contre et 5 abstentions).

Une subvention de 165 000 euros a été votée (à l'unanimité) pour les études de projets et travaux de Vienne-amont (aménagement de cours d'eau, ouvrages, etc.).

Cité de la tapisserie

Il est demandé au conseil l'autorisation de reporter à 2017 la part d'investissement prévue de 183 000 euros à la cité de la tapisserie afin d'alléger la dette 2016 (il s'agit du dernier versement prévu sur ce projet). Voté à l'unanimité.

Reste cependant à verser 121 000 euros pour le fonctionnement de la cité de la tapisserie en 2016...

Motion de soutien

Une motion de soutien au personnel du centre hospitalier du Mont à Aubusson est votée à l'unanimité.

Subventions, piège à...

Deux contributions, très complémentaires, qui montrent comment le système de la subvention peut avoir des effets pervers lorsqu'on ne l'utilise pas de manière mesurée, en fonction d'une part d'un projet de territoire, d'autre part d'une analyse financière qui voit au-delà de l'opportunité de ressource.

Quand la fée carabosse part à la pêche au nigo

Vous connaissez tous les histoires de caribous dans le grand Nord ! Je vais vous conter une histoire de carabosse dans le grand Sud, un pays couvert de mares et de marigots

Un marigot, c'est une mare remplie de nigos, et le nigo, ça se pêche à la subvention ! C'est une technique de pêche traditionnelle qui se rencontre encore à la campagne.

La subvention c'est un appât très attractif, le nigo il adore ça parce que ça brille et il pense qu'il va devenir le patron du marigot s'il attrape la plus grosse. La fée carabosse est LA spécialiste de la pêche au nigo, elle a plusieurs modèles dans son panier de pêche :

- l'appât DETR, sans surprise, bien connu des nigos,
- le fait d'air, très compliqué à monter car il fait des bulles,
- le contrat d'équivalence, dernier né du salon de la pêche.

La fée carabosse appâte en début ou en fin de saison. En début de saison, le nigo il a fait ses comptes en prévision de l'année qui vient, il se croit riche, et il y va franco dans les projets de dépenses. La fée le laisse venir pour mieux le ferrer. Lui il est tout content, il gobe à droite, il gobe à gauche avec frénésie croyant amasser un trésor...

Arrive la fin de saison et notre nigo a fini par se rendre compte qu'il a eu les yeux plus gros que le ventre et qu'il n'a pas les moyens de tout mener à bien, il est affamé et a besoin de subventions pour boucher les trous. La fée carabosse le sait bien, elle le rassure et en profite pour placer son tout nouveau produit le contrat d'équivalence. Le nigo croit faire une bonne affaire et sortir enfin de l'impasse dans laquelle il est bloqué, mais il est bel et bien plombé, condamné à faire un projet pour en rembourser un autre. La fée carabosse ça l'amuse tous ces nigos qui s'agitent et elle fait ça pour aider sa petite cousine la fée croissance. Une bonne action en somme.

La perversité de la subvention publique

Pour le commun des mortels, recevoir une subvention est une bénédiction, quelque chose de positif, d'ailleurs c'est souvent une source de satisfaction pour les bénéficiaires. Les élus ne sont pas en reste et il est courant d'entendre les uns et les autres dire « moi mon boulot ne m'a coûté que ... , j'ai eu des subventions ». Ces fameuses subventions, qui ne sont d'ailleurs qu'une des nombreuses manières

Arrêter d'écouter les sirènes des fonds publics pour éviter de se retrouver le bec dans l'eau

de redistribuer les impôts, ne sont-elles pas plutôt une malédiction ? sous couvert de recevoir 40, 50 et même 80% de subvention, ne poussent-on pas les collectivités à s'endetter et à faire des investissements dont elles n'ont pas franchement besoin et qui se révèlent être des gouffres en fonctionnement ?

La subvention a des règles particulières qui peuvent modifier ce qu'on voulait faire au départ. Les taux de subvention peuvent paraître alléchants, en faisant oublier que, d'une part, il faut déjà payer la totalité de l'opération avant de recevoir la subvention, parfois de nombreux mois après, et que, d'autre part, l'opération peut s'avérer coûteuse au regard de l'utilisation qu'on va en faire ou du service qu'elle rend.

La mode récente des appels à projets ou, mieux, appel à manifestation d'intérêt (AMI), pousse de plus en plus de collectivités à se lancer dans la course au prix, pour ne pas paraître « à la traîne » et donc « ringard ».

La modernité ne serait-elle pas au contraire d'être sobre, économe, regardant sur cet argent public dont on a la charge ?

Arrêtons d'écouter les sirènes des fonds publics pour éviter de se retrouver le bec dans l'eau.